

ARRETE DE RETRAIT
D'UNE DECLARATION PREALABLE - CONSTRUCTIONS ET
TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE		référence dossier
Dossier déposé complet le 24/11/2025		N° DP 059650 25 00328
Par :	SARL HORIZON PRO représentée par Monsieur Alexandre MILLET	Surface plancher existante : m ²
		Surface plancher créée : m ²
		Surface plancher supprimée : m ²
Demeurant à :	8 Rue du Houblon 59270 METEREN	Destination : habitation
Pour :	Installation de capteurs solaires	
Sur un terrain sis :	17b Carriere Potteau à WATTRELOS Cadastré : BT184	

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme notamment ses articles L. 421-4 et R. 421-9 et suivants et R. 421-17, et son article L. 424-5 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille en vigueur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire d'une collectivité territoriale de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
Vu l'arrêté municipal du 04/06/2020 portant délégation de Monsieur le Maire à Madame REIFFERS Zohra, adjointe en charge de l'urbanisme ;
Vu la non-opposition de Déclaration préalable délivrée le 29/11/2025 à la SARL HORIZON PRO représentée par Monsieur Alexandre MILLET pour l'installation de capteurs solaires ;
Vu la demande de retrait du pétitionnaire en date du 09/03/2026 ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : La non-opposition de Déclaration préalable susvisée est **RETIREE**.

Fait à Wattrelos, le **14 MARS 2026**

Le Maire,

Pour le Maire,

L'Adjointe déléguée,



Zohra REIFFERS

Affiché/publié en mairie le :
Transmission à la Préfecture le :

21 MARS 2026
14 MARS 2026